**MODÈLE – POLITIQUES, PROCÉDURES ET PRATIQUES RELATIVES À LA SIESTE**

**Remarque :** Nous vous encourageons à adapter ces politiques, procédures et pratiques aux besoins de votre programme.

**Politiques**

**Attentes de la famille**

Le personnel de GENA doit respecter les besoins et les attentes des enfants et des familles en ce qui concerne la sieste.

• Les membres du personnel de GENA doivent parler avec chaque famille au sujet des besoins de son enfant et doivent connaître les valeurs et les croyances des parents au sujet de la sieste.

• La décision de faire faire une sieste à un enfant doit être prise sous les conseils de la famille, le facteur déterminant étant les besoins de l’enfant.

**Besoins de l’enfant**

• Le programme doit fournir un endroit sécuritaire et convenable où les enfants peuvent faire une sieste ininterrompue.

• Autant que possible, la sieste a lieu à une heure qui répond aux besoins de développement des enfants.

**Responsabilité du programme**

• L’organisme s’attend à ce que tous les membres du personnel de GENA respectent les besoins et les attentes des enfants et des familles en ce qui concerne la sieste.

**Procédures**

Lorsqu’un programme prévoit une sieste ou un temps de repos pour les enfants, il doit suivre les lignes directrices suivantes :

• Consulter chaque parent pour savoir si son enfant a besoin d’une sieste ou d’un temps de repos dans la journée.

• Observer chaque enfant pour voir s’il semble avoir besoin d’une sieste.

• Dans l’horaire, prévoir une sieste ou un temps de repos, selon le cas.

• Lorsqu’un enfant a besoin d’une sieste en dehors de l’heure prévue de la sieste, un tapis pour dormir doit être placé dans un endroit tranquille désigné, et l’enfant aura sa couverture de chez lui.

• Les tapis pour dormir doivent être placés dans les endroits désignés avant l’heure prévue de la sieste, et les couvertures des enfants doivent être placées sur les tapis.

• Observer les enfants pendant qu’ils dorment ou qu’ils se reposent. D’après vos observations, et en consultation avec un parent, rajuster l’heure de la sieste ou du repos de l’enfant pour répondre à ses besoins de développement.

• Le matériel pour dormir doit être désinfecté tous les vendredis et les couvertures des enfants doivent être retournées chez eux pour être lavées.

**Pratiques exemplaires en matière de sécurité**

**L’enfant**

Les pratiques de sécurité pour le repos et la sieste des enfants sont les suivantes :

• Le milieu, l’équipement et le matériel où les enfants se reposent doivent être sécuritaires et dépourvus de tout danger.

• Le personnel doit surveiller les enfants qui se reposent en tout temps.

• Tous les enfants doivent avoir le visage découvert pendant la sieste ou la période de repos.

• Tous les enfants âgés de moins de 19 mois sont placés sur le dos pour faire la sieste. S’ils se tournent sur le côté ou sur le ventre en dormant et qu’ils le font eux-mêmes, il faut leur permettre de trouver leur position pour dormir.

• Aucun excès de literie, de jouets, d’oreillers ou d’autres articles non essentiels ne doit se trouver à l’endroit où un nourrisson dort.

**Équipement pour dormir**

• Les membres du personnel de GENA doivent vérifier régulièrement si l’équipement pour dormir est sécuritaire.

• Ils doivent prendre note de toute préoccupation et prendre les mesures nécessaires pour les résoudre.

• S’il est impossible de réparer immédiatement l’équipement pour dormir, il faut le retirer et ne pas s’en servir jusqu’à ce qu’il soit réparé.

• L’équipement pour dormir, y compris la literie, doit être lavé toutes les semaines et plus souvent s’il est souillé.